

PRÉFET DE L'AVEYRON

## Synthèse des observations du public

**OBJET : Arrêté définissant la mise en œuvre du plan de chasse dans le département de l'Aveyron**

Rodez le 18 juin 2019,

Une consultation du public a été organisée sur le projet d'arrêté définissant la mise en œuvre du plan de chasse dans le département de l'Aveyron en application de la loi N°2012-1480 du 27 décembre 2012, du 23 mai au 13 juin 2019 soit 22 jours.

Elle s'est concrétisée par la mise en ligne sur le site Internet de l'État en Aveyron de la note de présentation et du projet d'arrêté.

Les avis et observations étaient recevables pendant toute la durée de consultation soit jusqu'au 13 juin 2019 inclus. Ils pouvaient être transmis :

- par courriel à l'adresse suivante [ddt-seb@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-seb@aveyron.gouv.fr)
- par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron – Service Biodiversité Eau et Forêt – 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12 033 Rodez cedex 09.

À l'issue de la consultation, il apparaît que les documents n'ont appelé ni remarque ni avis.

En conséquence, le projet d'arrêté est proposé à la signature sans modification.